

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL



COMITE SYNDICAL DE LA RIVIERE ARCONCE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

**SEANCE du CS03-2023
DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023**

L'an **Deux Mil Vingt Trois** et le **Dix-huit Décembre** à Dix-Neuf heures Trente
Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Communale de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, sous la présidence de Patrick **BOUILLON**, Président du SMAAA en séance ordinaire.

Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents											
BARBIER J.	BSB	Prés	BARBIER H.	GC	Abs	DORME G.	GC	Abs	PERRETTE G.	GC	Exc
BARNAUD R.	BSB	Abs	BERAUD D.	suppl	GC	Prés	DUCHET G.	GC	Abs	PETIT JL.	GC
BOURGEOIN D.	BSB	Abs	BORDAT G.	suppl	GC	Prés	DUMONTET P.	GC	Prés	POTHIAU P.	GC
DEJOUX F. ^(VP)	BSB	Exc	BOUILLON P. ^(PDT)	GC	Prés	DURAND R.	GC	Abs	SOUFFLOT H.	GC	Prés
DUBOST JP.	suppl	BSB	BRIGAUD A.	GC	Prés	GAUTHIER B.	GC	Abs	POMMIER JM.	MA	Prés
GRISARD B. ^(VP)	BSB	Exc	BUISSON X.	GC	Prés	GAUTHIERON R.	GC	Prés	PROST D.	MA	Prés
PACAUD C.	BSB	Abs	BURTIN F.	GC	Exc	GOYARD R.	GC	Prés	PROST G. ^(VP)	MA	Prés
PAPERIN P.	BSB	Prés	CARON J.	GC	Prés	LAROCHE C.	GC	Prés	CHARVET JD.	MB	Exc
TESCHER P.	BSB	Abs	DEGRANGE A. ^(VP)	GC	Prés	MICHEL JC.	GC	Abs	CHORIER J.	MB	Exc
ACCARY L.	LGC	Prés	DESCHAMPS JB.	GC	Prés	PALLOT S.	GC	Abs	DUFOUR D. ^(VP)	MB	Prés
AUDUC JM.	LGC	Prés	DESPIERRES P.	GC	Prés	PERCHE J	GC	Prés	BAUMER C.	SM	Exc

Secrétaire Séance : Paul DUMONTET

Date de Convocation CM et d'Affichage : **VENDREDI 8 DECEMBRE 2023** Date de Délibération du CM : **LUNDI 18 DECEMBRE 2023**

Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA en exercice : 51 dont absents ce jour 25

Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA ayant pris part à la délibération : 26 dont représentés par suppléants 2

Objet de la Délibération : **Mise en place de la nomenclature M57 à partir du 01/01/2024**

NUMERO DE DELIBERATION : 011-2023-M12-18

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
011-2023-M12-18	26	0	0	ACCEPTEE

Le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical le contexte réglementaire et institutionnel de la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01/01/2024, à savoir :

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le budget principal et ses budgets annexes à caractère administratif

La M57 prévoit que les collectivités de plus de 3500 habitants appliquent la M57 développée.

Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Gestion pluriannuelle des crédits

Le SMAAA peut définir des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Elle adopte un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat. Ce règlement budgétaire et financier définit à minima les modalités de gestion de ces autorisations pluriannuelles.

En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : l'organe délibérant peut voter des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections,

Fixation du mode de gestion des amortissements en M57

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. L'amortissement commence à la date de mise en service de l'immobilisation financée chez l'entité bénéficiaire.

Vu l'avis favorable du comptable,

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Arconce, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024, telle que présentée ci-dessus,
- **ADOpte** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget Syndical du SMAAA, à compter du 1er janvier 2024
- La collectivité appliquera la nomenclature M57 développée.
- **AUTORISE** le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- **APPLIQUE** la règle du prorata temporis aux immobilisations amortissables acquises après le 01/01/2024
- **AUTORISE** le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.
- **ADOpte** le règlement budgétaire et financier

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL



COMITE SYNDICAL DE LA RIVIERE ARCONCE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

**SEANCE du CS03-2023
DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023**

L'an **Deux Mil Vingt Trois** et le **Dix-huit Décembre** à Dix-Neuf heures Trente

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Communale de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, sous la présidence de Patrick **BOUILLON**, Président du SMAAA en séance ordinaire.

Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents

Membres du Conseil d'Administration du Syndicat mixte d'aménagement du Cylindric mixte d'Arbonne et de ses Affiliés															
BARBIER J.	BSB	Prés	BARBIER H.	GC	Abs	DORME G.	GC	Abs	PERRETTE G.	GC	Exc	MAMESSIER F.	SM	Prés	
BARNAUD R.	BSB	Abs	BERAUD D.	suppl	GC	Prés	DUCHET G.	GC	Abs	PETIT JL.	GC	Exc	DUMONTET B.	SM	Exc
BOURGEON D.	BSB	Abs	BORDAT G.	suppl	GC	Prés	DUMONTET P.	GC	Prés	POTHIAU P.	GC	Exc	GAGET C.	SM	Exc
DEJOUX F. ^(VP)	BSB	Exc	BOUILLON P. ^(PDT)	GC	Prés	DURAND R.	GC	Abs	SOUFFLOT H.	GC	Prés	RAVAUD J.	SM	Exc	
DUBOST JP.	suppl	BSB	BRIGAUD A.	GC	Prés	GAUTHIER B.	GC	Abs	POMMIER JM.	MA	Prés	SARROCA R. ^(VP)	SM	Exc	
GRISARD B. ^(VP)	suppl	BSB	BUISSON X.	GC	Prés	GAUTHERON R.	GC	Prés	PROST D.	MA	Prés	BARCLAY P.	SM	Prés	
PACAUD C.	BSB	Abs	BURTIN F.	GC	Exc	GOYARD R.	GC	Prés	PROST G. ^(VP)	MA	Prés	VERNAVY C.	SM	Exc	
PAPERIN P.	BSB	Prés	CARON J.	GC	Prés	LAROCHE C.	GC	Prés	CHARVET JD.	MB	Exc				
TESCHER P.	BSB	Abs	DEGRANGE A. ^(VP)	GC	Prés	MICHEL JC.	GC	Abs	CHORIER J.	MB	Exc				
ACCARY L.	LGC	Prés	DESCHAMPS JB.	GC	Prés	PALLOT S.	GC	Abs	DUFOUR D. ^(VP)	MB	Prés				
AUDUC JM.	LGC	Prés	DESPIERRES P.	GC	Prés	PERCHE J	GC	Prés	BAUMER C.	SM	Exc				

Secrétaire Séance : Paul DUMONTET

Date de Convocation CM et d'Affichage : **VENDREDI 8 DECEMBRE 2023** Date de Délibération du CM : **LUNDI 18 DECEMBRE 2023**

Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA en exercice : 51 dont absents ce jour : 25

Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA ayant pris part à la délibération : 26 dont représentés par suppléants : 2

Objet de la Délibération : **Dématérialisation des Actes**

NUMERO DE DELIBERATION : 012-2023-M12-18

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
012-2023-M12-18	26	0	0	ACCEPTEE

Le Président explique que pour recourir à une transmission électronique des actes, il est nécessaire d'établir une convention avec La préfecture de Saône-et-Loire.

Vu la Constitution du 4 octobre 1958 et notamment son article 72 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Convient de ce qui suit.

Article 1. La présente convention a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre contrôle de légalité prévue à l'article L.2131 du code général des collectivités territoriales.

A cette fin, elle établit les engagements des parties visant à assurer l'intégrité des informations échangées ainsi que les modalités de ces échanges pour qu'ils soient substitués de plein droit aux modes d'échanges de droit commun

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Arconce, après en avoir débattu, délibère :

- **APPROUVE** la dématérialisation des actes
-
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette convention

➤

Pour Extrait Certifié Conforme



Patrick Bouillon

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL



COMITE SYNDICAL DE LA RIVIERE ARCONCE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

**SEANCE du CS03-2023
DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023**

L'an	Deux Mil Vingt Trois	et le	Dix-huit Décembre	à Dix-Neuf heures Trente
Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Communale de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, sous la présidence de Patrick BOUILLON, Président du SMAAA en séance ordinaire.				
Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents				
BARBIER J.	BSB	Prés	BARBIER H.	GC Abs
BARNAUD R.	BSB	Abs	BERAUD D.	suppl GC Prés
BOURGEOIN D.	BSB	Abs	BORDAT G.	suppl GC Prés
DEJOUX F. (VP)	BSB	Exc	BOUILLON P. (PDT)	GC Abs
DUBOST JP.	suppl BSB	Prés	BRIGAUD A.	GC Prés
GRISARD B. (VP)	BSB	Exc	BUISSON X.	GC Prés
PACAUD C.	BSB	Abs	BURTIN F.	GC Exc
PAPERIN P.	BSB	Prés	CARON J.	GC Prés
TESCHER P.	BSB	Abs	DEGRANGE A. (VP)	GC Prés
ACCARY L.	LGC	Prés	DESCHAMPS JB.	GC Prés
AUDUC JM.	LGC	Prés	DESPIERRES P.	GC Prés
			DORME G.	GC Abs
			DUCHET G.	GC Abs
			DUMONTET P.	GC Prés
			DURAND R.	GC Abs
			GAUTHIER B.	GC Abs
			GAUTHERON R.	GC Prés
			GOYARD R.	GC Prés
			LAROCHE C.	GC Prés
			MICHEL JC.	GC Abs
			PALLOT S.	GC Abs
			PERCHE J.	GC Prés
			PERRETTE G.	GC Exc
			PETIT JL.	GC Exc
			POTHIAU P.	GC Exc
			SOUFFLOT H.	GC Prés
			POMMIER JM.	MA Prés
			PROST D.	MA Prés
			PROST G. (VP)	MA Prés
			CHARVET JD.	MB Exc
			CHORIER J.	MB Exc
			DUFOUR D. (VP)	MB Prés
			BAUMER C.	SM Exc
			MAMESSIER F.	SM Prés
			DUMONTET B.	SM Exc
			GAGET C.	SM Exc
			RAVAUD J.	SM Exc
			SARROCA R. (VP)	SM Exc
			BARCLAY P.	SM Prés
			VERNAVY C.	SM Exc
Secrétaire Séance : Paul DUMONTET				
Date de Convocation CM et d'Affichage : VENDREDI 8 DECEMBRE 2023				
Date de Délibération du CM : LUNDI 18 DECEMBRE 2023				
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA en exercice : 51 dont absents ce jour 25				
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA ayant pris part à la délibération : 26 dont représentés par suppléants 2				

Présentation, discussion, débat :

**Extension de périmètre – Ruisseau de Baugy (SCMB/M) –
Simulation cotisations**

Le Président rappelle que les CC de Marcigny et de Semur en Brionnais ont fait au SMAAA une demande d'élargissement de son périmètre pour intégrer le bassin versant du ruisseau de Baugy afin que l'intégralité de ce bassin soit couvert et géré au niveau GEMAPI par le même syndicat de rivière, il présente la simulation de cotisation pour leur intégration :

COTISATIONS FIXES 2023 (BV ARCONCE Seul)					RAPPEL 2022	RAPPEL 2021	RAPPEL 2020
CC	LE GRAND CHAROLAIS	43 507,57 €	-1,10%		43 990,83 €	43 803,91 €	43 507,60 €
CC	BRIONNAIS SUD BOURGOGNE	6 374,28 €	-0,08%		6 379,22 €	6 452,94 €	6 374,36 €
CC	SEMUR EN BRIONNAIS	4 464,35 €	-0,18%		4 472,61 €	4 540,82 €	4 464,49 €
CC	St-CYR MERE BOITIER entre CHAROLAIS et MACONNAIS	2 970,03 €	-1,79%		3 024,21 €	3 103,10 €	2 969,89 €
CC	MARCIGNY	2 911,88 €	-1,92%		2 968,96 €	3 062,91 €	2 911,81 €
(CT2-2023-2028)					(INTER PLAN)	(CT1-2016-2021)	(CT2-2023-2028)
TOTAL COTISATION Fixes CCs au SMAAA					60 228,10 €	60 963,69 €	60 228,15 €
Nombre d'habitants INSEE Cumulé CC					34 038	32 630	32 315
Nombre d'habitants INSEE pris en compte dans BV					15 644	15 835	15 644
Cotisation par Habitant					3,85 €	3,85 €	3,85 €
24 mars 2023							
COTISATIONS FIXES 2024 (BV ARCONCE + BV Baugy)					COTISATION (BV ARCONCE Seul)		
BV Arconce + Baugy					BV Arconce	ECARTS	
CC	LE GRAND CHAROLAIS	43 507,57 €	0,00%		43 507,57 €	-	
CC	BRIONNAIS SUD BOURGOGNE	6 374,28 €	0,00%		6 374,28 €	-	
CC	SEMUR EN BRIONNAIS	5 427,66 €	21,58%		4 464,35 €	963,31 €	
CC	St-CYR MERE BOITIER entre CHAROLAIS et MACONNAIS	2 970,03 €	0,00%		2 970,03 €	-	
CC	MARCIGNY	3 532,81 €	21,32%		2 911,88 €	620,93 €	
(CT2-2023-2028)							
TOTAL COTISATION Fixes CCs au SMAAA					61 812,35 €	1 584,25 €	
Nombre d'habitants INSEE Cumulé CC					34 038	-	
Nombre d'habitants INSEE pris en compte dans BV					16 055	411	
Cotisation par Habitant					3,85 €	-	
21 septembre 2023							

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL



COMITE SYNDICAL DE LA RIVIERE ARCONCE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

**SEANCE du CS03-2023
DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023**

L'an **Deux Mil Vingt Trois** et le **Dix-huit Décembre** à Dix-Neuf heures Trente

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Communale de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, sous la présidence de Patrick **BOUILLON**, Président du SMAAA en séance ordinaire.

Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents

Membres du Conseil d'hygiène et d'hygiène publique de l'hygiène publique de														
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Secrétaire Séance : Paul DUMONTET

Date de Convocation CM et d'Affichage : **VENDREDI 8 DECEMBRE 2023** Date de Délibération du CM : **LUNDI 18 DECEMBRE 2023**

Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA en exercice : 51 dont absents ce jour : 25

Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA ayant pris part à la délibération : 26 dont représentés par suppléants : 2

Présentation, discussion, débat :

Bilan 2023 et planification 2024 des actions du CT2 BV ARCONCE sur 2023-2028

Le Président présente le Nouveau Contrat Territorial n°2 pour les années 2023 à 2028.

N°	Intitulé de l'action	2023	2024	2025
Actions intégrées dans le cadre du contrat n°2				
1	Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau	DS - PC	Travaux de restauration de l'hydromorphologie	
2	Etude d'impact des plans d'eau (étangs, lacs) implantés sur les cours d'eau pour mieux en connaître les conditions d'aménagement	SM 2B	Etude	
3	Compléter l'inventaire des zones humides sur l'ensemble du bassin versant	DS - CCTP - C	Inventaire ZH	
4	Restaurer les espaces humides en (1) engageant des études préalables de localisation des espaces stratégiques et en les restaurant (zones de frayères à brochets)		Etude et prospective de terrain	
5	Restaurer les espaces humides en : (2) développant la mise en défens sur les habitats patrimoniaux MHE recensés			
6	Restauration de mares existantes pour favoriser la préservation des espèces et le bon état des eaux	AAP	DS - PT	Travaux de restauration de mares
7	Fomer les agriculteurs à la gestion des milieux humides et aux pratiques en faveur de la protection de ces espaces stratégiques	Coordination de l'action SMAAA /	Lancement formation agricole	Formation agriculteurs
8	Etude préalable aux travaux : recensement de sites compatibles à la mise en place de haies bocagères pour améliorer la qualité des eaux et favoriser la biodiversité		Diagnostic	
9	Création de haies bocagères en lien avec les espaces agricoles pour améliorer la qualité des eaux et favoriser la biodiversité			
10	Acquisition de connaissances quant à la gestion de la ressource en eau et déploiement d'ateliers d'échanges et de concertation entre usagers de la ressource en eau			
11	Renforcer le réseau de stations de mesures (débits et températures)		Achat et mise en place des	
12	Ecrire et mettre en œuvre un plan de communication	Validation du plan de com.	Com digitale et presse	Com digitale et presse
13	Poursuivre la sensibilisation auprès des scolaires	1/2 journée sensibilisation scolaire	1/2 journée sensibilisation scolaire	1/2 journée sensibilisation scolaire
14	Sensibiliser et former les riverains aux bonnes pratiques d'entretien des milieux aquatiques	Lancement formation entretien milieux	Lancement formation propriétaires	
15	Animer le contrat territorial	Animation du contrat territorial		
16	Organiser un événement destiné au grand public autour de la gestion de la ressource et de la préservation des milieux aquatiques et humides			
17	Etude bilan à mi-parcours du contrat territorial			
18	Etude bilan du contrat territorial	Bilan à mi-parcours		

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL



COMITE SYNDICAL DE LA RIVIERE ARCONCE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

**SEANCE du CS03-2023
DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023**

L'an	Deux Mil Vingt Trois		et le	Dix-huit Décembre		à Dix-Neuf heures Trente												
Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Communale de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, sous la présidence de Patrick BOUILLON, Président du SMAAA en séance ordinaire.																		
Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Syndicat Mixte de l'Arconce et de ses Affluents																		
BARBIER J.	BSB	Prés	BARBIER H.	GC	Abs	DORME G.	GC	Abs	PERRETTE G.	GC	Exc	MAMESSIER F.	SM	Prés				
BARNAUD R.	BSB	Abs	BERAUD D.	suppl	GC	Prés	DUCHET G.	GC	Abs	PETIT JL.	GC	Exc	DUMONTET B.	SM	Exc			
BOURGEON D.	BSB	Abs	BORDAT G.	suppl	GC	Prés	DUMONTET P.	GC	Prés	POTHIAU P.	GC	Exc	GAGET C.	SM	Exc			
DEJOUX F. ^(VP)	BSB	Exc	BOUILLON P. ^(PDT)	GC	Prés	DURAND R.	GC	Abs	SOUFFLOT H.	GC	Prés	RAVAUD J.	SM	Exc				
DUBOST JP.	suppl	BSB	Prés	BRIGAUD A.	GC	Prés	GAUTHIER B.	GC	Abs	POMMIER JM.	MA	Prés	SARROCA R. ^(VP)	SM	Exc			
GRISARD B. ^(VP)	BSB	Exc	BUISSON X.	GC	Prés	GAUTHERON R.	GC	Prés	PROST D.	MA	Prés	BARCLAY P.	SM	Prés				
PACAUD C.	BSB	Abs	BURTIN F.	GC	Exc	GOYARD R.	GC	Prés	PROST G. ^(VP)	MA	Prés	VERNAVY C.	SM	Exc				
PAPERIN P.	BSB	Prés	CARON J.	GC	Prés	LAROCHE C.	GC	Prés	CHARVET JD.	MB	Exc							
TESCHER P.	BSB	Abs	DEGRANGE A. ^(VP)	GC	Prés	MICHEL JC.	GC	Abs	CHORIER J.	MB	Exc							
ACCARY L.	LGC	Prés	DESCHAMPS JB.	GC	Prés	PALLOT S.	GC	Abs	DUFOUR D. ^(VP)	MB	Prés							
AUDUC JM.	LGC	Prés	DESPIERRES P.	GC	Prés	PERCHE J	GC	Prés	BAUMER C.	SM	Exc							
Secrétaire Séance													Paul DUMONTET					
Date de Convocation CM et d’Affichage :													VENDREDI 8 DECEMBRE 2023		Date de Délibération du CM		LUNDI 18 DECEMBRE 2023	
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA en exercice :							51		dont absents ce jour				25					
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA avant pris part à la délibération :							26		dont représentés par suppléants				2					

Présentation, discussion, débat : Bilan 2023 des actions du CT2 BV ARCONCE sur 2023-2028

N°	Intitulé de l'action	2023	2024
Actions annexes du contrat n°2 – actions financées par l'Agence de l'eau			
19	Recensement et priorisation des petits ouvrages par rapport au linéaire d'ouverture des cours d'eau		Recensement
20	Accompagnement à la restauration de la petite continuité écologique sur le bassin		Travaux de restaur
21	Accompagner la réhabilitation de l'assainissement collectif en appuyant les collectivités dans leurs démarches		Appui technique
	Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau - diversification des écoulements sur l'Arconce amont - Pré St Nicolas - CHAROLLES	AAP DS - C - AVP-	Recensement
Actions annexes du contrat n°2 – actions non financées par l'Agence de l'eau			
1	Etude de recensement et priorisation des besoins d'entretien des cours d'eau		
2	Programme d'entretien des cours d'eau (traitement d'atterrissement, ripisylve)		
3	Lutter contre les espèces végétales envahissantes	jussie	plan de lutte
4	Assurer la gestion coordonnée des populations de ragondins		Reconduction
5	Participation à la restauration d'un projet urbain sur la commune de Charolles via la mise en place de banquettes végétalisées		
6	Aménagement de contournements pour limiter l'impact d'ouvrages hydrauliques transversaux fonctionnels	Seuil de Vaux - Hydroélec	Actualisation AVP
7	Effacements définitifs d'obstacles à l'écoulement lorsque ces derniers sont détruits par le cours d'eau		
8	Délégation de compétences du ruisseau de Baugy	Suivi DIAG - cotisations	TRANSFERT GEMAPI
9	Mise en place de ripisylve dans la zone d'influence des ouvrages (bief) pour limiter leurs impacts Morpho écologiques		
10	Aménagement de zones de fraîcheur en bord de rivière avec création de haie et plantation de ripisylve	Fontenay	
11	Réaliser un suivi des populations d'écrevisses et engager des actions de protection de l'espèce	AAP DS - C -	
12	Engager une étude sur la thermie du bassin versant		
13	Densification du réseau de station de mesure automatique (débit, température) par les EPCI		
14	Enlèvement des embâcles dangereux		
15	Renforcement et entretien de digues		

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL



COMITE SYNDICAL DE LA RIVIERE ARCONCE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

**SEANCE du CS03-2023
DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023**

L'an **Deux Mil Vingt Trois** et le **Dix-huit Décembre** à Dix-Neuf heures Trente

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Communale de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, sous la présidence de Patrick **BOUILLON**, Président du SMAAA en séance ordinaire.

Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents

Membres du Conseil d'administration élus à l'Assemblée Générale d'Ordre Public et de Sécurité															
BARBIER J.	BSB	Prés	BARBIER H.	GC	Abs	DORME G.	GC	Abs	PERRETTE G.	GC	Exc	MAMESSIER F.	SM	Prés	
BARNAUD R.	BSB	Abs	BERAUD D.	suppl	GC	Prés	DUCHET G.	GC	Abs	PETIT JL.	GC	Exc	DUMONTET B.	SM	Exc
BOURGEOIN D.	BSB	Abs	BORDAT G.	suppl	GC	Prés	DUMONTET P.	GC	Prés	POTHIAU P.	GC	Exc	GAGET C.	SM	Exc
DEJOUX F. ^(VP)	BSB	Exc	BOUILLON P. ^(PDT)	GC	Prés	DURAND R.	GC	Abs	SOUFFLOT H.	GC	Prés	RAVAUD J.	SM	Exc	
DUBOST JP.	suppl	BSB	BRIGAUD A.	GC	Prés	GAUTHIER B.	GC	Abs	POMMIER JM.	MA	Prés	SARROCA R. ^(VP)	SM	Exc	
GRISARD B. ^(VP)	suppl	BSB	BUISSON X.	GC	Prés	GAUTHERON R.	GC	Prés	PROST D.	MA	Prés	BARCLAY P.	SM	Prés	
PACAUD C.	BSB	Abs	BURTIN F.	GC	Exc	GOYARD R.	GC	Prés	PROST G. ^(VP)	MA	Prés	VERNAVY C.	SM	Exc	
PAPERIN P.	BSB	Prés	CARON J.	GC	Prés	LAROCHE C.	GC	Prés	CHARVET JD.	MB	Exc				
TESCHER P.	BSB	Abs	DEGRANGE A. ^(VP)	GC	Prés	MICHEL JC.	GC	Abs	CHORIER J.	MB	Exc				
ACCARY L.	LGC	Prés	DESCHAMPS JB.	GC	Prés	PALLOT S.	GC	Abs	DUFOUR D. ^(VP)	MB	Prés				
AUDUC JM.	LGC	Prés	DESPIERRES P.	GC	Prés	PERCHE J	GC	Prés	BAUMER C.	SM	Exc				

Secrétaire Séance : Paul DUMONTET

Date de Convocation CM et d'Affichage : **VENDREDI 8 DECEMBRE 2023** Date de Délibération du CM : **LUNDI 18 DECEMBRE 2023**

Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA en exercice : 51 dont absents ce jour : 25

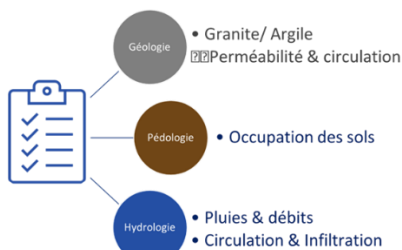
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA ayant pris part à la délibération : 26 dont représentés par suppléants : 2

Présentation, discussion, débat :

**Rendu Etude « Abreuvement du bétail en période de sécheresse
» Vervres, Sarry, Ballore**

L'Animatrice explique que face aux épisodes de sécheresses répétés, aux étiages sévères, des difficultés d'abreuvement du bétail sur le territoire de l'Arconce, le SMAAA conjointement avec l'appui de la DDT et de la Chambre d'Agriculture s'est lancée dans une étude expérimentale sur 3 communes du bassin versant pour recenser les situations rencontrées par les éleveurs durant ces périodes ainsi que d'en dégager des pistes d'actions :

Contexte



Méthodologie



Résultats



- ☐ Sources
- ☐ Déplacement du bétail
- ☐ Pompage en rivière /sur étang
- ☐ Forage
- ☐ Branchement sur l'eau potable
- ☐ Ancien système d'eau potable

Pistes d'actions

Vervres	Ballore	Sarry
☐ Restauration des fossés	☐ Gestion du barrage	☐ Gestion des pompes
☐ Clôtures	☐ Forages	☐ Utilisation des eaux pluviales
☐ Ancien système d'eau potable	☐ Nombre de pièges	☐ Réalisation d'une rivière de contournement

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL



COMITE SYNDICAL DE LA RIVIERE ARCONCE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

**SEANCE du CS03-2023
DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023**

L'an	Deux Mil Vingt Trois		et le	Dix-huit Décembre		à Dix-Neuf heures Trente									
Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Communale de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, sous la présidence de Patrick BOUILLON , Président du SMAAA en séance ordinaire.															
Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Syndicat Mixte de l'Arconce et de ses Affluents															
BARBIER J.	BSB	Prés	BARBIER H.	GC	Abs	DORME G.	GC	Abs	PERRETTE G.	GC	Exc	MAMESSIER F.	SM	Prés	
BARNAUD R.	BSB	Abs	BERAUD D.	suppl	GC	Prés	DUCHET G.	GC	Abs	PETIT JL.	GC	Exc	DUMONTET B.	SM	Exc
BOURGEON D.	BSB	Abs	BORDAT G.	suppl	GC	Prés	DUMONTET P.	GC	Prés	POTHIAU P.	GC	Exc	GAGET C.	SM	Exc
DEJOUX J. ^(VP)	BSB	Exc	BOUILLON P. ^(PDT)	GC	Prés	DURAND R.	GC	Abs	SOUFFLOT H.	GC	Prés	RAVAUD J.	SM	Exc	
DUBOST J.P.	suppl	BSB	BRIGAUD A.	GC	Prés	GAUTHIER B.	GC	Abs	POMMIER J.M.	MA	Prés	SARROCA R. ^(VP)	SM	Exc	
GRISARD B. ^(VP) _{pvr}	BSB	Exc	BUISSON X.	GC	Prés	GAUTHERON R.	GC	Prés	PROST D.	MA	Prés	BARCLAY P..	SM	Prés	
PACAUD C.	BSB	Abs	BURTIN F.	GC	Exc	GOYARD R.	GC	Prés	PROST G. ^(VP)	MA	Prés	VERNAY C.	SM	Exc	
PAPERIN P.	BSB	Prés	CARON J.	GC	Prés	LAROCHE C.	GC	Prés	CHARVET J.D.	MB	Exc				
TESCHER P.	BSB	Abs	DEGRANGE A. ^(VP)	GC	Prés	MICHEL J.C.	GC	Abs	CHORIER J.	MB	Exc				
ACCARY L.	LGC	Prés	DESCHAMPS J.B.	GC	Prés	PALLOT S.	GC	Abs	DUFOUR D. ^(VP)	MB	Prés				
AUDUC J.M.	LGC	Prés	DESPIERRES P.	GC	Prés	PERCHE J	GC	Prés	BAUMER C.	SM	Exc				
Secrétaire Séance		Paul DUMONTET													
Date de Convocation CM et d’Affichage :				VENDREDI 8 DECEMBRE 2023				Date de Délibération du CM			LUNDI 18 DECEMBRE 2023				
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA en exercice :							51		dont absents ce jour			25			
Nombre de Membres du Conseil Syndical du SMAAA ayant pris part à la délibération :							26		dont représentés par suppléants			2			

Après discussions et débats sur les sujets à l'ordre du jour ayant donné lieu à délibération ci-dessus rapportés et après échanges divers sur les sujets délibératoires de l'agenda, suivantes :

- Mise en place de la nomenclature M57
- Dématérialisation des Actes
- Ajout de masse salariale d'un apprenti

Et sur les autres sujets non délibératoires de l'agenda, suivantes

-
- Fontenay – Réhabilitation Pompas / aménagement de la Source
- Projet Hydroélectricité – Retenue de Vaux -
- Gestion des embâcles (Charolles/pont de Changy + pont de Changy/ Moulin de Lugny) espèces invasives
- RCEA - section La Fourche/Col des Vaux - Compensations environnementales (SMAAA/LGC/DREAL)
- Avancement projet de Charolles – banquettes végétalisées - DLE
- Suivi Etude diagnostic PAL – Ruisseau de BAUGY - AQUABIO
- Montants des Cotisations Communautés de Communes Partenaires 2024
-

La Séance du Comité Syndical du 18 Décembre 2023 est levée à 20h45 par le Président

Qui en signe le Compte Rendu rédigé par la Chargée de Rivière Edith BORDAGE en date du Lundi 15 janvier 2024



Patrick Bouillon